REGLES DE CONDUITE
d'une entreprise
appelée à réaliser des prestations
sur les sites du SIAé
(Service Industriel de l'Aéronautique)

OBJET DE LA CONSULTATION :

26109 - Mission de conseiller à la sécurité pour le transport des matières dangereuses

N°	EXIGENCES CONTRACTUELLES DE CONDUITE	A RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT PAR LE CANDIDAT
1	Désignation et cachet de l'entreprise	NOM DE L'ENTREPRISE (et cachet) :
	Nom du représentant légal de l'entreprise	NOM DU REPRESENTANT : FONCTION :

2	Nom du responsable chargé de l'encadrement des personnels sur le site	NOM DU RESPONSABLE : FONCTION :

N°	EXIGENCES CONTRACTUELLES DE CONDUITE	ACCORD DU CANDIDAT ou ACCORD ET AMELIORATIONS EVENTUELLES DU CANDIDAT (exigences 3 à 6)
3	Les personnels de l'entreprise contractante s'engagent à recevoir leurs consignes de travail uniquement de la part de leur responsable désigné dans le cadre n°2.	
4	La formalisation des exigences contractuelles et les recommandations ou convocations à des réunions seront faites sous la forme écrite prévue au contrat.	
5	L'entreprise s'engage en qualité d'employeur à gérer le recrutement, la formation et les congés de ses personnels.	
6	Les personnels de l'entreprise contractante seront installés dans des locaux où ne peuvent pas pénétrer les personnels du site concerné (sauf exception nécessitant leur présence en zone technique). Les locaux seront identifiés au nom de la société.	

N°	EXIGENCES CONTRACTUELLES DE CONDUITE	ACCORD DU CANDIDAT ou ACCORD ET AMELIORATIONS EVENTUELLES DU CANDIDAT (exigences 7 à 11)
7	Les personnels de l'entreprise contractante s'engagent à payer leur repas sur le site au tarif visiteur en vigueur.	
8	Le remboursement des frais supportés par les personnels dans le cadre de l'exécution des prestations seront pris exclusivement en charge par l'entreprise contractante.	
9	Les personnels de l'entreprise s'engagent à respecter les dispositions légales réglementaires et administratives en matière de sécurité de défense.	
10	Les noms des personnels intervenant sur le site seront communiqués à l'officier de sécurité et au chargé de prévention d'hygiène et de sécurité du travail du site concerné.	
11	Les personnels de l'entreprise contractante s'engagent à porter un badge d'accès distinct des badges SIAé.	

N°	EXIGENCES CONTRACTUELLES DE CONDUITE	ACCORD DU CANDIDAT ou ACCORD ET AMELIORATIONS EVENTUELLES DU CANDIDAT (exigences 12 à 15)
12	L'entreprise contractante accepte de se conformer aux dispositions relatives à la sécurité du travail.	
13	Les personnels s'engagent à porter des vêtements de travail identifiés au nom de leur société.	
14	Lorsque cela est reconnu comme nécessaire les moyens mis à disposition du titulaire doivent se limiter à ceux prévus dans le contrat.	
15	Sauf disposition particulière sur le site concerné, les personnels du titulaire ne sont pas autorisés à utiliser les moyens de transport (autocars, voitures, véhicules divers) mis à la disposition du personnel du SIAé.	

DATE :

SIGNATURE (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

APPENDICE

CONSIGNES AUX CANDIDATS POUR RENSEIGNER LES REGLES DE CONDUITE

1. Les présentes règles de conduite doivent être renseignées par le candidat (exigences n° 1 et 2) qui doit accepter et appliquer les dispositions contractuelles liées à l'exécution des prestations sur le site concerné du Service Industriel de l'Aéronautique (SIAé). Le cas échéant, le candidat pourra apporter un commentaire.

2. Chacune des pages des règles de conduite doivent être paraphées par le candidat.

3. La dernière page des règles de conduite doit être datée et signée par le candidat.